PROCÈS DE L'AFFAIRE SONATRACH 1

Mohamed Meziane nie tout

Très attendue par l'opinion publique, l'audition de l'ex-P-dg de la compagnie Sonatrach n'a rien apporté de nouveau, du moins lors de son passage devant le président du tribunal criminel. D'emblée, Mohamed Meziane dira : «J'ai la conscience tranquille. »

Abder Bettache - Alger (Le Soir) - Affichant des signes de fatigue, l'ex-P-dg de Sonatrach a réitéré à maintes reprises «que le travail accompli à son époque était conforme et le ministre de tutelle était au courant de la moindre décision prise au sein du groupe». «Il faut remettre les choses dans le contexte de l'époque. Il y avait une grande pression à tous les niveaux. Nous devions maintenir la production et être au rendez-vous de nos engagements et d'un autre côté, il fallait entamer le processus de la sécurisation des sites de la compagnie», explique Mohamed Meziane, qui cite en exemple la base de vie du 24-Février située à Hassi-Messaoud. Selon lui dans cette dernière, «il y avait tous les cadres de Sonatrach qui y vivaient et il y avait aussi des techniciens étrangers qui y vivaient aussi avec leurs familles. Et d'ajouter : «Notre secteur était ciblé. Nous étions en concurrence terrible. Et il fallait se mettre dans le contexte de l'époque.»

Le juge Reggad l'interrompt et lui demande de «parler des faits pour lesquels il est poursuivi dans cette affaire». Or, Mohamed Meziane s'est vu dans l'obligation de rappeler le contexte et de rappeler au tribunal criminel «la situation sécuritaire très difficile dans laquelle notre compagnie s'est retrouvée à cette époque». «Sonatrach était ciblée», a-t-il martelé. Le président rentre dans le vif du sujet et demande au prévenu de s'expliquer sur le rôle joué «par ses fils pour que la société allemande décroche le marché de la sécurisation».

«Mon fils n'a rien à voir avec la société allemande»

En réponse, l'ex-P-dg de Sonatrach dira à haute voix : «Mon fils n'à rien à voir dans le choix de la société allemande. Mon fils Rédha n'a rien à voir et n'avait aucun rôle dans ce choix». Le juge relance le débat et lui dit que «votre second fils Fawzi était associé dans ce groupement». «En votre qualité de P-dg de Sonatrach, le saviez- vous ?», «Absolument pas. Je n'étais pas au courant et personne ne m'a informé», rétorque Mohamed Meziane. Il saisit cette opportunité pour porter à la connaissance du juge une mesure prise à l'encontre de son fils Rédha. «J'ai pris la décision de geler une promotion dont mon fils avait bénéficié légalement à l'époque où il était fonctionnaire au sein de la compagnie. Et aujourd'hui, on m'accuse de les avoir favorisés.

Dieu merci, j'ai reçu une bonne éducation. J'étais le P-dg de Sonatrach et tout ce que je faisais était connu du ministre. Il était le président de l'assemblée générale du groupe», affirme Meziane.

Photo : Samir Sid

Mohamed Meziane, ex-P-dg de Sonatrach.

Non satisfait des réponses de l'ex- P-dg, le président du tribunal criminel tente d'arracher des aveux. Mais en vain. A chaque fois, Mohamed Meziane dira «j'étais très sensible à tout ce qui se passait au sein de la compagnie Sonatrach.

Et je vous rappelle encore une fois monsieur le juge que nos actes et décisions étaient conformes à la réglementation et le ministre de tutelle était au courant». «Nous étions sur la bonne voie. Et aujourd'hui en 2016, le temps nous a donné raison», explique-t-il.

«J'étais un simple invité à la fête de mon fils»

L'audition de l'ex-P-dg de Sonatrach dure depuis la matinée. Son témoignage, aux yeux du président du tribunal criminel, est «d'une importance capitale». Le juge Reggad tentait à chaque fois de lui arracher des aveux au sujet des relations que ses deux fils entretenaient avec les sociétés impliquées dans ce scandale.

C'est à ce moment précis, que le président du tribunal criminel lui cite le mariage de son fils Rédha fêté dans un grand hôtel à Tunis. «Vous avez assisté au mariage de votre fils et là vous avez rencontré le patron de Saipem, Tonny Rossi». Mohamed Meziane répond : «Je ne le connaissais pas et lors de ce mariage, j'étais un simple invité comme tous les autres invités. Moi, j'étais en compagnie de ma mère qui était très malade et de ma défunte épouse.»

Le juge insiste sur les propos tenus par ses deux fils, lui rappelant qu'ils l'ont informé du fait qu'ils sont associés au sein de la société Contel. «Absolument pas M. le président», répond Meziane. Il fera savoir aussi que «même la villa de Souidania avait été vendue par mes deux enfants sans que je sois informé».

En évoquant cette question, le président du tribunal criminel lui rappelle que ladite villa a été rachetée par Al Ismail Rédha, le patron du groupe algéro-allemend.

L'audition de l'ex-P-dg de Sonatrach risque de se poursuivre aujourd'hui, treizième jour du procès de l'affaire Sonatrach.

A. B.

SONATRACH

Les retraités du groupe en colère

Les retraités du groupe Sonatrach prévoient un rassemblement, le mardi 26 janvier, devant le siège de la Direction générale de l'entreprise. Les retraités qui se sont constitués en association revendiquent «leurs droits spoliés et des indemnités». Ils dénoncent l'absence d'indemnité de l'expérience professionnelle depuis 2009, le taux de la Mutuelle de la retraite qui est passé de 20% à 12,5% et l'absence de l'indemnité de compensation pour les travailleurs du Sud.

S. A.

MISE EN PLACE DES LICENCES D'IMPORTATION

Bélaïb déplore l'incapacité des secteurs concernés

Cinq ou six nouveaux produits seront soumis au régime des licences d'importation, annonçait hier le ministre du Commerce. Bakhti Belaïb déplore cependant l'incapacité des secteurs concernés par le dispositif à identifier les volumes d'importation requis.

Cherif Bennaceur - Alger (Le Soir) - Après le ciment (portland), le rond à béton et les véhicules ainsi que les produits agricoles contingentés, d'autres produits seront soumis au régime des licences d'importation dès le mois courant, annonçait hier à l'hôtel El Aurassi le ministre du Commerce qui a assisté à l'assemblée générale ordinaire de la Chambre algérienne de commerce et d'industrie (Caci).

«D'autres produits seront annoncés au courant de cette semaine», dira Bakhti Belaïb qui précise qu'il s'agit «en particulier de produits agricoles et probablement d'autres produits industriels». Certes, le ministre du Commerce aurait «souhaité que la liste (des produits) soit plus longue» dans la mesure où les marchandises déjà concernées ne représentent en termes de coûts d'importation que l'équivalent de 8 milliards de dollars par rapport à une facture globale de l'ordre de 60 milliards de dollars (selon les données de 2014). «Pourquoi nous n'avons pas été loin», s'interrogera Bakhti Belaïb. Et le ministre du Commerce de répondre que le comité intersectoriel mis en place au niveau de son département «a demandé aux secteurs concernés, dans le cadre du souci de protection de la production nationale, de donner des indicateurs précis concernant les compléments d'importation par rapport à la production nationale».

Or, «les ministères ont fini par faire l'aveu qu'ils ne disposent pas d'indicateurs suffisamment précis pour déterminer les quantités à l'importation par rapport à l'offre de production nationale», relèvera Bakhti Belaïb.

Le ministre du Commerce déplorera ainsi «l'incapacité» des départements ministériels et autres secteurs économiques de mettre en œuvre le dispositif de manière optimale. Cela, même si M. Belaïb concédera que le problème des opérateurs économiques qui ont importé dans le cadre du contingent et dont les produits sont bloqués aux ports et ne peuvent être dédouanés faute de licence, «est à l'examen au niveau des autorités concernées».

Le ministre répondait ainsi au président de la Chambre de commerce et d'industrie de la Soummam qui avait soulevé ce problème et qui souhaitait soit l'obtention d'une dérogation pour l'importation soit l'obtention d'une licence spéciale.

Indiquant que le mode de répartition des contingents Fifo (premier arrivé, premier servi) ne sera plus utilisé pour la consommation des contingents conclus avec l'Union européenne, Bakhti Belaïb relève que «le contingent a été ouvert». Néanmoins, «des opérateurs ont déjà acheté des produits pour émarger sur ces contingents. Il y a eu un débat sur cette question. Je pense que nombre d'opérateurs ont pris le risque d'importer sans prendre en considération les conséquences», observera le ministre du Commerce Bakhti Belaïb qui indique que «les directions de commerce sont en train de recevoir les demandes de licences», et précise que ces demandes «vont être traitées selon les modalités déjà fixées».

Explicite, il indique que le système Fifo a été maintenu mais ne sera pas utilisé et que la répartition se fera en fonction des antécédents d'importation ou sur la base d'autres critères à même de garantir «l'équité et la transparence».

Bakhti Belaïb avait rappelé auparavant que le dispositif des licences d'importation (et d'exportation) avait été fixé par la nouvelle loi régissant le commerce extérieur. «J'ai été chargé d'appliquer une loi publiée avant mon installation» et dont «je ne suis pas parrain», relèvera-t-il. Cependant, une loi qui «intervient dans une conjoncture difficile» et un dispositif qui peut «être perçu comme un système de sauvegarde compte - tenu de la contrainte financière», observe M. Belaïb. Et le ministre du Commerce de qualifier cette contrainte «d'une ampleur considérable», évoquant notamment le cas des exportations algériennes vers les Etats-Unis qui ont baissé de plus de 18 milliards de dollars en 2013 vers à peine 1 million de dollars en 2015 ! Ce faisant, le ministre du Commerce considérera que l'incapacité des secteurs démontre «quelque part que l'on n'a pas fait jouer leur rôle aux espaces intermédiaires» que sont les Chambres de commerce et d'industrie (CCI). En ce sens, il estimera que le comité (chargé du dispositif des licences) pourrait faire appel aux CCI pour identifier les filières.

C. B.

Il y a eu recul par rapport aux équilibres de la LF 2016

«La contrainte financière risque d'être durable vu le cours actuel du pétrole», considérait hier le ministre du Commerce qui relève que «le cours des hydrocarbures risque encore de dégringoler». Or, Bakhti Belaïb observe qu'«en principe, depuis qu'on a voté la loi de finances pour 2016 et que la chute des cours a continué, on doit normalement être en situation de scénario de recul par rapport aux équilibres consacrés» dans la LF 2016.

Un recul que l'exécutif devra traiter de manière idoine, le ministre du Commerce ne formulant néanmoins aucune piste en ce sens. Et ce au-delà de la mise en place du régime des licences d'importation et la dynamisation du rôle des Chambres de commerce et d'industrie.

C. B.